



## Encaissement frais d'agence sans conclusion de contrat

Par **blancle\_old**, le **24/05/2007** à **11:05**

bonjour mon fils etudiant a rempli une fiche candidat (signée) auprès d'une agence et remis un chèque de 288euros pour soi disant ouvrir un dossier car il y avait foule sur cet appartement. je devais me porter caution solidaire pour mon fils et sa copine et j'ai refusé en voyant que dans du neuf cela portait à 9ans. l'agence a alors proposé à mon fils et sa copine le locapass qu'elle avait refusé auparavant.tout cela se faisant sans que rien ne soit signé. mon fils pendant ces discussions s'est rendu compte qu'ils ne pourraient faire face et a demandé son chèque de 288euros. cela a bien fait rire la responsable de l'agence qui lui a dit que cela compensait le temps perdu avec eux!!!! quels moyens avons nous pour le récupérer ou est-il perdu! ne peut on jouer avec l'article 6 de la loi hoguet et si oui par quelle procédure! merci de votre réponse